

# COMMUNE DE PIERREFONDS

## BUDGET PRIMITIF 2023

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Le budget de la commune est voté par nature et par chapitre, il est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du 30 mars 2023.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune applique la nomenclature M57.

#### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BUDG N-1	REA N-1	PROP BP	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
011	Charges à caractère général	381 510,00	380 656,34	378 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	629 775,00	622 220,31	639 400,00
014	Atténuations de produits	116 100,00	115 954,00	114 500,00
022	Dépenses imprévues	23 000,00		/
023	Virement à la section d'investissement	94 917,70		301 162,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 163,31	1 580,67	1 580,67
65	Autres charges de gestion courante	119 050,30	103 489,64	110 604,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	140,88	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 437,00	10 399,95	500,00
<b>Totaux dépenses</b>		<b>1 382 953,31</b>	<b>1 234 441,79</b>	<b>1 547 197,14</b>
<b>RECETTES</b>				
002	Résultat d'exploitation reporté	120 655,71		234 213,14
013	Atténuations de charges	2 000,00	482,94	14 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 192,89	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	135 045,00	135 727,09	136 300,00
73	Impôts et taxes	747 228,00	790 005,26	795 877,00
74	Dotations et participations	326 017,60	350 797,81	321 400,00
75	Autres produits de gestion courante	29 002,00	33 918,43	40 000,00
76	Produits financiers	5,00	5,98	7,00
77	Produits exceptionnels	23 000,00	37 061,71	5 000,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>1 382 953,31</b>	<b>1 347 999,22 €</b>	<b>1 547 197,14</b>

#### A) LES DEPENSES

##### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires 2023 du chapitre 011 - Charges à caractère général s'établissent à 378 450 €.

La volonté d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune se confirme avec une baisse de 3 060 € prévue par rapport aux prévisions 2022. Des économies ont notamment été réalisées sur certains contrats (assurances, téléphonie...) et prestations. Cependant, la commune doit faire face à une hausse des coûts de l'énergie et des matériaux impactant l'achat de produits et les prestations.

Par ailleurs, la commune doit encore absorber les factures transmises par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, avec un décalage de 2 ans, concernant les dépenses d'entretien d'éclairage public de 2021 et 2022.

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 639 400 € pour 2023, soit une hausse de 1,53 % par rapport aux prévisions 2022.

En 2023, le départ en retraite d'un agent de la commune à temps complet a été remplacé par un agent contractuel à temps non complet (24h hebdomadaire).

Par ailleurs, une agent du groupe scolaire est en congé maternité et remplacée pendant l'intégralité de son absence, d'où une augmentation du coût budgétaire de ce poste. Une compensation par le contrat d'assurance du personnel est prévue en recette au chapitre 013 « Atténuations de charges ».

Cette hausse contenue intègre les contraintes qui s'imposent à la commune telles les augmentations de charges et les avancements d'échelons ainsi que l'impact des revalorisations du SMIC et du point d'indice sur les rémunérations des agents.

## 3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre s'établit à 110 604 € contre 119 050 € pour la prévision 2022.

Cette différence s'explique notamment par la subvention en baisse pour le CCAS est en baisse cette année (2 500€ contre 5 000 € en 2022 et 10 000€ les années antérieures), le budget du CCAS étant en excédent.

## 4) Charges financières (chapitre 66)

La commune n'a pas d'intérêts de dette.

## 5) Atténuations de produits (chapitre 014), et amortissements (chapitre 042)

Sur le chapitre 014, l'article 739211 - Attributions de compensation, est identique aux années précédentes et l'article 739223 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, a été provisionné pour tenir compte du prélèvement au titre du FPIC.

Au chapitre 042, les amortissements des travaux de la rue de Fontenoy ont été prévus au budget.

## B) LES RECETTES

### 1) Atténuations de charges (chapitre 013)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre pour 2023 sont en hausse par rapport à 2022. Les remboursements des arrêts maladie et des congés maternité et paternité imputés sur cet article seront plus nombreux qu'en 2022 (cf. chapitre 12).

### 2) Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le chapitre 70 s'établit à 136 300 € au budget primitif 2023. Cette prévision est stable par rapport au réalisé 2022.

### 3) Impôts et taxes (chapitre 73)

	Taux de référence	Base prévisionnelle 2023	Produit correspondant
Taxe d'habitation	9,16	349 340	32 000
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40.92	2 328 000	952 618
Foncier sur les propriétés non bâties	43.95	95 400	41 928
<b>TOTAL</b>			<b>1 026 546</b>

Le coefficient correcteur du produit de foncier bâti de la commune est de 0.755681, soit l'application d'une réduction de 232 747 € pour ajuster la hausse mécanique du produit de la taxe foncière avec l'ajout de la part départementale.

#### 4) Dotations et participations (chapitre 74)

	<b>REALISATION 2022</b>	<b>PREVISION 2023</b>
<b>DGF (74111)</b>	209 500	208 200
<b>Dotation de solidarité rurale (741121)</b>	31 590	31 500
<b>Dotation nationale de péréquation (741127)</b>	9 383	9000
<b>FCTVA (744)</b>	4 793,85	4 500
<b>Autres communes (74748)</b>	4 329,60	6 000
<b>Autres organismes (7478)</b>	49 932,05	53 500
<b>Allocations compensatrices: Taxe foncière (bâti et non bâti) (74833)</b>	7 050	7 050

De manière générale on assiste à une stabilisation de la DGF et des allocations compensatrices dont bénéficie la commune.

#### 5) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les revenus des immeubles (art 752) sont en légère hausse pour 2023 en raison de la révision des loyers (avec la prise en compte de l'inflation).

#### 6) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Le compte 7788 correspondaient essentiellement aux subventions reçues dans le cadre de l'accueil de loisirs, des TAP et du périscolaire. Ces ressources sont désormais imputées au chapitre 74 (article 7478). Il est prévu 5 000 € de mandats annulés sur exercices antérieures.

## II) SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				23 123,59	23 123,59
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	32 103,00	14 751,12	10 351,88	8 500,00	18 851,88
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	951 089,55	361 249,79	180 619,64	802 600,00	983 219,64
27	Autres immobilisations financières					
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	900,00			
<b>Totaux dépenses</b>		<b>984 092,55</b>	<b>376 900,91</b>	<b>190 971,52</b>	<b>834 223,59</b>	<b>1 025 195,11</b>
<b>RECETTES</b>						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 214,66				
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	94 917,70			301 162,47	301 162,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 163,31	1 580,67		1 580,67	1 580,67
041	Opérations patrimoniales	900,00	900,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 780,84	101 445,14		164 379,00	164 379,00
13	Subventions d'investissement	697 116,04	91 576,76	430 376,28	31 893,66	462 269,94
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		95 803,03	95 863,12
<b>Totaux recettes</b>		<b>983 192,55</b>	<b>195 502,57</b>	<b>430 376,28</b>	<b>594 818,83</b>	<b>1 025 195,11</b>

### A) LES DEPENSES

En 2023, les opérations d'investissement prévues sont notamment les suivantes :

- Réalisation de la phase 1 de l'aménagement de la rue de l'armistice
- Travaux pour la mise aux normes PMR du Foyer Napoléon et des WC publics
- Réalisation des travaux de la phase 2 de la rénovation de l'éclairage public
- Travaux de réhabilitation du dalot des eaux pluviales rue du Bourg
- Réaménagement de la restauration solaire
- Aménagement numérique du groupe scolaire
- Logiciels mairie (dont logiciel périscolaire et cimetière)
- Diverses acquisitions nécessaires à la voirie (panneaux, potelets, mobilier urbain...)

### B) LES RECETTES

Au budget primitif 2023, la section d'investissement est principalement abondée par :

- Le FCTVA (article 10222) pour 164 379 €
- Les subventions (DRAC, DETR, Département, Région) déjà accordées pour les différents projets.
- La possibilité d'un emprunt